



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SCP Malevaut-Naud

55, boulevard François Arago

79180 Chauray
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 64 pages
Référence : PSP - 161.005 RCA



KPMG AUDIT FS I
Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SCP Malevaut-Naud

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : €. 112.977.277

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 10, 15 et 38 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2015 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 25 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse-Labège, le 22 février 2016

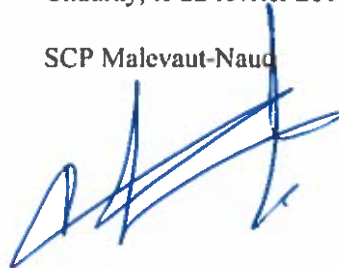
KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre
Associé

Chauray, le 22 février 2016

SCP Malevaut-Naud



Jean-Claude Naud
Associé

***CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDEE***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée
en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 30 mars 2016.**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	31
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	32
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	33
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	36
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	38
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	38
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	39
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	39
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	39
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	40
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	40
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	41
NOTE 15 PROVISIONS.....	41
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT.....	42
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	43
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	45
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	45
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	46
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	46
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	46
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES.....	46
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	47

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	47
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	48
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	50
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	51
NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	51
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	52
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	52
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	52
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	53
NOTE 34 REVENUS DES TITRES.....	54
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	54
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	54
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	55
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	55
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	56
NOTE 40 COUT DU RISQUE	57
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	58
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	58
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	58
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES.....	59
NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES	59
NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	59
NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS	59
NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	60
NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
PUBLICITE	60

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		538 295	430 371
Caisse, banques centrales		63 201	68 353
Effets publics et valeurs assimilées	5	461 518	357 462
Créances sur les établissements de crédit	3	13 576	4 556
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 958 901	1 210 313
Opérations avec la clientèle	4	13 981 575	13 966 066
Opérations sur titres		939 936	718 128
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	839 410	578 271
Actions et autres titres à revenu variable	5	100 526	139 857
Valeurs immobilisées		809 823	772 093
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	669 563	648 972
Parts dans les entreprises liées	6-7	8 121	9 285
Immobilisations incorporelles	7	2 043	2 005
Immobilisations corporelles	7	130 096	111 831
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	693	435
Comptes de régularisation et actifs divers		348 813	311 679
Autres actifs	9	215 938	180 724
Comptes de régularisation	9	132 875	130 955
TOTAL ACTIF		18 578 036	17 409 085

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées		7 849	6 770
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	7 849	6 770
Opérations internes au Crédit Agricole	11	11 003 577	10 069 054
Comptes créditeurs de la clientèle	12	4 371 366	4 176 639
Dettes représentées par un titre	13	456 500	757 753
Comptes de régularisation et passifs divers		327 553	295 733
Autres passifs	14	102 112	87 696
Comptes de régularisation	14	225 441	208 037
Provisions et dettes subordonnées		346 325	149 364
Provisions	15-16-17	143 215	149 364
Dettes subordonnées	19	203 110	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	146 061	129 219
Capitaux propres hors FRBG	20	1 918 805	1 824 553
Capital souscrit		112 977	112 977
Primes d'émission		192 610	192 687
Réserves		1 502 859	1 405 370
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		37	29
Résultat de l'exercice		110 322	113 490
TOTAL PASSIF		18 578 036	17 409 085

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 969 710	2 846 259
Engagements de financement	28	1 757 730	1 593 553
Engagements de garantie	28	1 208 891	1 236 225
Engagements sur titres	28	3 089	16 481

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS REÇUS		5 111 508	5 810 775
Engagements de financement	28	146 331	807 000
Engagements de garantie	28	4 962 088	5 001 294
Engagements sur titres	28	3 089	2 481

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	33-34	555 088	569 095
Intérêts et charges assimilés	33	-307 276	-336 080
Revenus des titres à revenu variable	34	20 373	19 350
Commissions (produits)	35	213 435	216 047
Commissions (charges)	35	-51 074	-48 033
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	555	-467
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	12 404	4 504
Autres produits d'exploitation bancaire	38	8 293	5 793
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-6 882	-5 953
Produit net bancaire		444 916	424 256
Charges générales d'exploitation	39	-237 119	-222 417
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 354	-8 918
Résultat brut d'exploitation		198 443	192 921
Coût du risque	40	-16 520	-16 345
Résultat d'exploitation		181 923	176 576
Résultat net sur actifs immobilisés	41	735	-584
Résultat courant avant impôt		182 658	175 992
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	-55 494	-55 179
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-16 842	-7 323
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		110 322	113 490

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Atlantique Vendée, 69 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Atlantique Vendée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale Atlantique Vendée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole

Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch).

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 4,7 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Cela s'est traduit, dans les comptes de *la Caisse régionale Atlantique Vendée*, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 6 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,3 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, *la Caisse régionale Atlantique Vendée* a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 366 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 316,8 millions d'euros et des titres subordonnés pour 51,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2015

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2015.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse régionale Atlantique Vendée
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	4 Octobre 2012 2012-04	1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02)	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de fortage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire	26 novembre 2014 N° 2014-07	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités	02 avril 2015 N°2015-01	1 ^{er} janvier 2015	Non

interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail			
Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail	02 avril 2015 N°2015-02	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation	07 mai 2015 N°2015-03	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social - Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées - Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015 N°2015-04	1 ^{er} janvier 2015 1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015	Non

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales. [paragraphe spécifique, à mentionner uniquement par Crédit Agricole S.A.]

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 57 077 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 56 918 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de X milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son

encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale Atlantique Vendée a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles

Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale Atlantique Vendée le détermine avec la Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais *inclus*.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Les certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée sont enregistrés à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique « Actions propres ».

Ces certificats sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

[Ce tableau est donné à titre indicatif, les fourchettes devront être adaptées par chaque entité si les durées d'amortissement sont plus rapprochées que celles figurant ci-dessous :]

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

la Caisse régionale Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements

sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Atlantique Vendée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Atlantique Vendée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Atlantique Vendée au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale Atlantique Vendée intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatées sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'établit à 3 532 Euros.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas de succursale à l'étranger.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 20 juin 2014 portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale Atlantique Vendée a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 décembre 2015, les valeurs des actifs des différents régimes ne couvraient pas totalement les engagements correspondants et une provision pour engagement de retraites et assimilés a été comptabilisée pour un montant de 161 milliers d'euros.

La Caisse régionale a cotisé, dans le cadre des polices d'assurance éligibles gérées par Prédica :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2015, s'élève à 15 640 milliers d'euros.

- d'autre part, aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2015, s'élève à 18 477 milliers d'euros.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas de plans de stock-options accordés aux salariés ni d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale Atlantique Vendée a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2015						31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Établissements de crédit							
Comptes et prêts :							
à vue	10 281				10 281		8
à terme	1 801				1 801		3 054
Valeurs reçues en pension					0		0
Titres reçus en pension livrée					0		0
Prêts subordonnés				1 494	1 494		1 494
Total	12 082	0	0	1 494	13 576	0	4 556
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							13 576
							4 556
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	71 263				71 263	1	56 896
Comptes et avances à terme	4 703	880 125	342 097	599 027	1 825 952	9474	1 101 203
Titres reçus en pension livrée					0		0
Prêts subordonnés				52 200	52 200	11	52 214
Total	75 966	880 125	342 097	651 227	1 949 415	9 486	1 210 313
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							1 958 901
							1 210 313
TOTAL							1 972 477
							1 214 869

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 53 705 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 58 786 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Créances rattachées	Total	31/12/2014
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Créances commerciales	35 730	896			36 626		36 626	39 769
Autres concours à la clientèle	662 523	1 393 805	4 965 460	7 032 328	14 054 116	49802	14 103 918	14 084 911
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	76 281				76 281	1120	77 401	77 214
Dépréciations							-236 370	-235 828
VALEUR NETTE AU BILAN							13 961 575	13 966 066

La ligne « Autres concours à la clientèle » intègre une baisse pour 366 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Parmi les créances sur la clientèle 1 845 089 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 2 225 242 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 57 077 milliers d'euros contre 56 918 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont principalement réalisées en France : sur les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Les opérations avec la clientèle de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont principalement réalisées sur les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 812 162	119 082	71 489	54 304	38 370	7 561 351	126 311	71 596	47 143	30 977
Agricuteurs	1 517 757	58 552	37 972	44 896	34 396	1 526 447	56 320	39 341	41 911	34 097
Autres professionnels	1 376 297	61 211	44 230	39 313	32 332	1 395 718	61 486	38 564	37 184	27 881
Clientèle financière	250 960	14 017	6 903	11 223	5 848	260 681	14 792	7 601	11 666	6 383
Entreprises	2 196 807	105 755	86 047	85 305	74 239	2 205 332	109 013	75 129	97 348	72 994
Collectivités publiques	908 813					1 116 577				
Autres agents économiques	155 150	1 299	641	1 240	607	135 789	698	664	576	550
TOTAL	14 217 946	359 916	247 282	236 371	185 792	14 201 895	368 620	232 895	235 828	172 882

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2015				31/12/2014	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				456 562	456 562	353 375
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				4 956	4 956	4 087
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	461 518	461 518	357 462
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		152 152		686 332	838 484	573 678
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		2 097		6 164	8 261	9 587
Dépréciations		-7 208		-127	-7 335	-4 994
VALEUR NETTE AU BILAN	0	147 041	0	692 369	839 410	578 271
Actions et autres titres à revenu variable	27	100 540			100 567	139 973
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-41			-41	-116
VALEUR NETTE AU BILAN	27	100 499	0	0	100 526	139 857
TOTAL	27	247 540	0	1 153 887	1 401 454	1 075 590
Valeurs estimatives	27	255 793	0	1 234 193	1 502 021	1 180 188

(1) : Dont 58 786 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 7 132 milliers d'euros au 31 décembre 2014

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 368 400 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 353 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 31 219 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 91 424 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 87 050 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	233 034	263 048
Etablissements de crédit	153 765	177 003
Clientèle financière	480 074	159 136
Collectivités locales	0	6 745
Entreprises, assurances et autres clientèles	72 178	107 719
Divers et non ventilés		
Total en principal	939 051	713 651
Créances rattachées	8 261	9 587
Dépréciations	-7 376	-5 110
VALEUR NETTE AU BILAN	939 936	718 128

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	838 484	456 562	100 567	1 395 613	573 678	353 375	139 975	1 067 028
dont titres cotés	384 539	456 562			442 124	353 375		
dont titres non cotés (1)	453 945	0	100 567	554 512	131 554		139 975	271 529
Créances rattachées	8 261	4 956		13 217	9 587	4 087		13 674
Dépréciations	7 335		41	7 376	4 994		116	5 110
VALEUR NETTE AU BILAN	839 410	461 518	100 526	1 401 454	578 271	357 462	139 859	1 075 592

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 100 526 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 100 526 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	50 027	50 002
OPCVM obligataires	42 286	46 226
OPCVM actions		
OPCVM autres	8 253	9 856
TOTAL	100 566	106 084

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015							31/12/2014
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 344	88 916	80 402	660 822	838 484	8 261	846 745	583 265
Dépréciations					7 335		7 335	4 994
VALEUR NETTE AU BILAN					831 149	8 261	839 410	578 271
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	0	4 140	22 607	429 815	456 562	4 956	461 518	357 463
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					456 562	4 956	461 518	357 463

5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Encours bruts	dont encours douteux	Encours bruts	dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 194 830		822 729	
Autres pays de l'U.E.	82 653		80 888	
Autres pays de l'Europe				
Amérique du Nord	17 563		23 439	
Amérique Centrale et du sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	1 295 046	0	927 056	0
Créances rattachées	13 217		13 674	
Dépréciations	7 335		4 994	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 315 598	0	945 724	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2014.

INFORMATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNS ou chiffre d'affaires hors taxes (à)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier	Dividendes encaissés par la société au cours de
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
- Participations dans des établissements de crédit (détail)											
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
CAAVP	EURO	10 000		100,00%	14 000	5 931				-1 167	
- Autres titres de participations (détail)											
IMMOBILIERE DE LA SEINE	EURO	76 233	9 273	1,64%	589	435				9 263	152
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	38 640	2,00%	1 173	1 173				1 211	
LA BOETIE	EURO	2 550 739	15 907 045	3,12%	563 241	563 241				484 979	15 504
SACAM AVENIR	EURO	145 931	-95	3,51%	5 125	5 125				-25	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	10 558	3,05%	2 210	2 210			181	1 851	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	91 384	3,10%	22 620	22 620	19 570			89 207	1 730
SACAM FRECA	EURO	22 510	-537	3,11%	1 388	716				-472	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	522 023	78 965	3,12%	28 049	18 606				44 172	187
SACAM FIA NET	EURO	47 185	-43 121	3,52%	1 603	17	148			-21 671	
C 2 M S	EURO	53 063	1 084	6,76%	3 596	3 596				4 072	244
UNEXO	EURO	134 113	55 510	13,79%	21 104	21 104	1 979			5 865	1379
NOBILISE	EURO	8 655	1 436	22,14%	1 916	1 596				-427	
SACAM IMMOBILIER	EURO	139 588	-142	3,16%	4 411	4 411				94	
SAS DELTA (1)	EURO			3,10%	2 535	2 535					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)											
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
- Autres titres de participations (ensemble)	EURO				761	761					
	EURO				-4 537	4 023	1 484				170
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					678 916	658 102	13 500	0			

(1) La SAS DELTA étant une société créée courant 2015, nous ne détenons pas de document comptable.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	14 761	20 017	14 761	20 875
Titres cotés				
Avances consolidables	1 430	1 430	1 430	1 430
Créances rattachées				
Dépréciations	-8 070		-6 906	
VALEUR NETTE AU BILAN	8 121	21 447	9 285	22 305
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	664 099	912 138	647 964	838 702
Titres cotés				
Avances consolidables	12 294	12 189	11 202	11 097
Créances rattachées	149	149	149	149
Dépréciations	-12 851		-13 801	
Sous-total titres de participation	663 691	924 476	645 514	849 948
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	5 762	5 780	3 348	3 348
Titres cotés				
Avances consolidables	110	110	110	110
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 872	5 890	3 458	3 458
VALEUR NETTE AU BILAN	669 563	930 366	648 972	853 406
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	677 684	951 813	658 257	875 711

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	684 623		666 074	
Titres cotés				
TOTAL	684 623		666 074	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	14 762				14 762
Avances consolidables	1 429				1 429
Créances rattachées					
Dépréciations	-6 906	-1 164			-8 070
VALEUR NETTE AU BILAN	9 285	-1 164	0	0	8 121
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation	645 514	34 324	16 147	0	663 691
Valeurs brutes	647 964	17 115	980		664 099
Avances consolidables	11 202	17 409	16 317		12 294
Créances rattachées	149	240	240		149
Dépréciations	-13 801	-440	-1 390		-12 851
Sous-total titres de participation	645 514	34 324	16 147	0	663 691
Autres titres détenus à long terme	3 458	2 414	0	0	5 872
Valeurs brutes	3 348	2 414			5 762
Avances consolidables	110				110
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 458	2 414	0	0	5 872
VALEUR NETTE AU BILAN	648 972	36 738	16 147	0	669 563
TOTAL	658 257	35 574	16 147	0	677 684

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2015
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	266 959	70 176	60 733		276 402
Amortissements et dépréciations	-155 128	-9 342		-18 164	-146 306
VALEUR NETTE AU BILAN	111 831	60 834	60 733	-18 164	130 096
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 469	48	0		3 517
Amortissements et dépréciations	-1 464	-10			-1 474
VALEUR NETTE AU BILAN	2 005	38	0	0	2 043
TOTAL	113 836	60 872	60 733	-18 164	132 139

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, « le montant des dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 6 000,5 milliers d'euros.

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				31/12/2014
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs Immobilisées	Total	Total
Nombre	7 872			7 872	4 390
Valeurs comptables	693			693	435
Valeurs de marché	693			693	435

Valeur nominal de l'action : 15,25

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	150	150
Débiteurs divers	215 563	180 065
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	225	509
VALEUR NETTE AU BILAN	215 938	180 724
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	51 924	58 603
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 749	2 426
Charges constatées d'avance	1 223	1 775
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	984	1 022
Autres produits à recevoir	64 193	63 533
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	12 802	3 596
VALEUR NETTE AU BILAN	132 875	130 955
TOTAL	348 813	311 679

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	235 828	84 205	-81 569	-2 093		236 371
Sur opérations sur titres	5 110	2 441	-176			7 375
Sur valeurs immobilisées	20 707	1 604	-1 390			20 921
Sur autres actifs	164	79	-18			225
TOTAL	261 809	88 329	-83 153	-2 093	0	264 892

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					Dettes rattachées	Total	31/12/2014 Total
	≤ 3 mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal			
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	7 849				7 849		7 849	6 770
· à terme	7 849				7 849		7 849	6 770
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	7 849	0	0	0	7 849	0	7 849	6 770
Opérations internes au Crédit Agricole (1)								
Comptes ordinaires	17 626				17 626	17	17 643	12 903
Comptes et avances à terme	1 344 948	3 522 038	3 447 877	2 654 659	10 969 522	16 412	10 985 934	10 056 151
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 362 574	3 522 038	3 447 877	2 654 659	10 987 148	16 429	11 003 577	10 069 054
TOTAL	1 370 423	3 522 038	3 447 877	2 654 659	10 994 997	16 429	11 011 426	10 075 824

(1) Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	2 927 760				2 927 760	782	2 928 542	2 419 237	
Comptes d'épargne à régime spécial :	41 832	0	0	0	41 832		41 832	40 623	
- à vue	41 832				41 832		41 832	40 623	
- à terme					0		0		
Autres dettes envers la clientèle :	320 712	168 155	763 041	117 208	1 369 116		1 400 992	1 716 779	
- à vue	5 075				5 075		5 075	4 421	
- à terme	315 637	168 155	763 041	117 208	1 364 041	31876	1 395 917	1 712 358	
Valeurs données en pension livrée					0		0	0	
VALEUR AU BILAN	3 290 304	168 155	763 041	117 208	4 338 708	32658	4 371 366	4 176 839	

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont principalement réalisées en France : sur les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	2 127 539	2 077 875
Agriculteurs	206 515	199 688
Autres professionnels	246 177	243 308
Clientèle financière	108 558	95 299
Entreprises	1 518 255	1 380 409
Collectivités publiques	10 863	16 532
Autres agents économiques	120 801	127 344
Total en principal	4 338 708	4 140 455
Dettes rattachées	32 658	36 184
VALEUR AU BILAN	4 371 366	4 176 639

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2014
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Bons de caisse	288		420		708	20	728	2 020	
Titres du marché interbancaire					0		0	0	
Titres de créances négociables	55 000	288 750	600	110 000	454 350	1422	455 772	755 733	
Emprunts obligataires					0		0	0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0	
VALEUR AU BILAN	55 288	288 750	1 020	110 000	455 058	1442	456 500	757 753	

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	94 731	79 530
Versements restant à effectuer sur titres	7 381	8 166
VALEUR AU BILAN	102 112	87 696
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	17 345	11 073
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	6	16
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	108 609	114 974
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 339	5 079
Autres charges à payer	79 800	71 703
Autres comptes de régularisation	13 342	5 192
VALEUR AU BILAN	225 441	208 037
TOTAL	327 553	295 733

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	195	2 561	2 561	34		161
Provisions pour autres engagements sociaux	2 152	112	225			2 039
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 273	4 835	1	1 392		4 715
Provisions pour litiges fiscaux (1)	741			674		67
Provisions pour autres litiges	9 834	2 151	175	416		11 394
Provision pour risques pays (2)	0					0
Provisions pour risques de crédit (3)	92 054	4 425		10 784		85 695
Provisions pour restructurations (4)	0					0
Provisions pour impôts (5)	6 536	149		628		6 057
Provisions sur participations (6)	0					0
Provisions pour risques opérationnels (7)	5 809	3 904	2 998	1 777		4 938
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	17 837	7 083		6 689		18 231
Autres provisions (9)	12 933	3 695	4 709	2 001		9 918
VALEUR AU BILAN	149 364	28 915	10 669	24 385	0	143 215

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après.

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(10) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2015 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 116 840	730 958
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 049 478	1 021 382
Ancienneté de plus de 10 ans	690 269	768 781
Total plans d'épargne-logement	2 856 587	2 521 121
Total comptes épargne-logement	500 376	513 443
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 356 963	3 034 564

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	11 900	16 489
Comptes épargne-logement	90 431	122 226
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	102 331	138 715

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 234	5 109
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 825	4 312
Ancienneté de plus de 10 ans	8 172	8 416
Total plans d'épargne-logement	18 231	17 837
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	18 231	17 837

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	17 837	7 083	6 689	18 231
Comptes épargne-logement :				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	17 837	7 083	6 689	18 231

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2015 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	35 712	29 887
Coût des services rendus sur l'exercice	2 420	2 225
Coût financier	530	921
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-423	
Variation de périmètre	-266	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 956	-2 196
(Gains) / pertes actuariels	-900	4 841
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	34 117	35 713

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	2 420	2 225
Coût financier	530	921
Rendement attendu des actifs	-416	-891
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	349	12
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-423	
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 460	2 267

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	30 366	29 482
Rendement attendu des actifs	416	891
Gains / (pertes) actuariels	249	-147
Cotisations payées par l'employeur	2 495	2 302
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-266	
Variation de périmètre	-2 956	35
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds		-2 196
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	30 304	30 367

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dettes actuarielles au 31/12/N	-34 117	-35 712
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 651	5 150
Juste valeur des actifs fin de période	30 305	30 366
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-161	-196

Rendement des actifs des régimes

Principales hypothèses	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Taux d'actualisation	2,05%	1,04%	2,05%	2,05%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,45%	1,74%	1,45%	1,45%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,08%	2,08%	2,08%	2,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires		2,00%		

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité à une variation de plus ou moins 50BP, par régime sont :

Taux de sensibilité	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,15%	0,90%	4,61%	5,77%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,34%	0,90%	4,91%	6,33%

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux	146 061	129 219
Valeur au bilan	146 061	129 219

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015							31/12/2014
	≤ 3 mois	>3mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
Autres					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
Autres					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales				203 098	203 098	12	203 110	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	203 098	203 098	12	203 110	0

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 920 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2013	112 977	907 322		595 190			111 777	1 727 286
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							-15 861	-15 861
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-370				-370
Affectation du résultat social 2013		71 768		23 926			-95 694	0
Report à nouveau				251			-222	29
Résultat de l'exercice 2014							113 490	113 490
Autres variations								0
Solde au 31 Décembre 2014	112 977	979 090	0	618 997	0	0	113 490	1 824 554
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014							-15 713	-15 713
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-394				-394
Affectation du résultat social 2014		73 352		24 454			-97 806	0
Report à nouveau				8			29	37
Résultat de l'exercice 2015							110 322	110 322
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	112 977	1 052 442	0	643 065	0	0	110 322	1 918 806

Commentaires :

- (1) Le capital social est entièrement appelé et libéré. Il est composé de
 4 248 435 parts sociales d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 64 788,6 milliers d'euros qui confèrent 229 droit de vote
 1 303 939 CCI d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 19 885 milliers d'euros
 1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros pour un montant total de 28 304 milliers d'euros
- (2) 4 460 CCI ont été supprimés au cours de l'exercice 2015 pour un montant total de 462 milliers d'euros qui se décomposent de la manière suivante :
 Diminution du nominal pour 68 milliers d'euros
 Diminution des "primes d'émission" pour 78 milliers d'euros
 Diminution des réserves pour 317 milliers d'euros
- (3) Les primes et réserves au 31/12/2015 se décomposent comme suit
 Primes d'émission des CCI et CCA : 189 999 milliers d'euros
 Primes et écarts de fusion : 2 611 milliers d'euros
 Réserves statutaires et contractuelles : 423 420 milliers d'euros
 Réserves réglementées : 251 milliers d'euros
 Autres réserves : 26 746 milliers d'euros
 Report à nouveau créditeur : 37 milliers d'euros
- (4) 7 872 CCI propres sont détenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 120 048 euros

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	1 918 806	1 824 554
Fonds pour risques bancaires généraux	146 061	129 219
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 064 867	1 953 773

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas réalisé d'opération significative avec les entreprises liées et les participations.

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'a pas réalisé de transaction significative avec les parties liées.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Le montant des opérations effectuées en devises n'est pas significatif dans le bilan de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	68 653	68 631	54 971	54 959
Devises	35 249	35 249	28 533	28 533
Euros	33 404	33 382	26 438	26 426
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	68 653	68 631	54 971	54 959

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	3 319 155	487 068	3 806 223	3 641 806
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	3 319 155	487 068	3 806 223	3 641 806
Swaps de taux d'intérêt	3 319 155	487 068	3 806 223	3 641 806
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	0	1 604	1 604	149 414
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	0	1 604	1 604	149 414
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		802	802	74 707
Vendus		802	802	74 707
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	3 319 155	488 672	3 807 827	3 791 220

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	1 603	0	0	1 603					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	679 094	1 352 385	1 774 744	679 094	1 352 385	1 774 744			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	680 697	1 352 385	1 774 744	680 697	1 352 385	1 774 744	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	116 600	13 125	7 559	116 600	13 125	7 559			
Sous total	116 600	13 125	7 559	116 600	13 125	7 559	0	0	0
TOTAL	797 297	1 365 510	1 782 303	797 297	1 365 510	1 782 303	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	149 414	0	0	149 414					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	699 436	1 612 019	1 330 351	699 436	1 612 019	1 330 351			
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	848 850	1 612 019	1 330 351	848 850	1 612 019	1 330 351	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	92 576	8 039	9 314	92 576	8 039	9 314			
Sous total	92 576	8 039	9 314	92 576	8 039	9 314	0	0	0
TOTAL	941 426	1 620 058	1 339 665	941 426	1 620 058	1 339 665	0	0	0

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		1 604		149 414
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-119 227	3 806 223	-81 018	3 641 806
Forward taux				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-119 227	3 807 827	-81 018	3 791 220
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
Sous total	0	0	0	0
TOTAL	-119 227	3 807 827	-81 018	3 791 220

26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		374 161	2 944 993	487 067

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

[Cette information doit être fournie par les établissements dans la mesure où l'activité sur instruments financiers à terme est significative.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivés est non significatif pour la Caisse régionale Atlantique Vendée, dès lors que la majorité des produits dérivés sont contractualisés avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	13 724	28 006	41 730	14 875	26 350	41 225
Risques sur les autres contreparties	14 858	1 775	16 633	17 126	2 043	19 169
Total avant effet des accords de compensation	28 582	29 781	58 363	32 001	28 393	60 394
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	28 582	29 781	58 363	32 001	28 393	60 394
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	28 582	29 781	58 363	32 001	28 393	60 394
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	28 582	29 781	58 363	32 001	28 393	60 394

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	2 969 710	2 846 259
Engagements de financement	1 757 730	1 593 553
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	141 824	43 999
. Engagements en faveur de la clientèle	1 615 906	1 549 554
Ouverture de crédits confirmés	913 005	973 551
- Ouverture de crédits documentaires	5 306	7 778
- Autres ouvertures de crédits confirmés	907 699	965 773
Autres engagements en faveur de la clientèle	702 901	576 003
Engagements de garantie	1 208 891	1 236 225
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	836 942	837 010
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	836 942	837 010
. Engagements d'ordre de la clientèle	371 949	399 215
Cautions immobilières	141 533	144 614
Autres garanties d'ordre de la clientèle	230 416	254 601
Engagements sur titres	3 089	16 481
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	3 089	16 481
Engagements reçus	5 111 508	5 810 775
Engagements de financement	146 331	807 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	146 331	807 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 962 088	5 001 294
. Engagements reçus d'établissements de crédit	322 986	352 530
. Engagements reçus de la clientèle	4 639 102	4 648 764
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 164 217	1 248 805
Autres garanties reçues	3 474 885	3 399 959
Engagements sur titres	3 089	2 481
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	3 089	2 481

(1) Dont 827 748 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2015, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 509 117 milliers d'euros.

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 4 600 819 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 680 542 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 512 542 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France (TRICP), contre 742 983 milliers d'euros en 2014.
- 1 582 448 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations « d'élargissement BCE » qui concernent des prêts habitats à des particuliers et des prêts effectués auprès de sociétés privées,
- 454 154 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 557 618 milliers d'euros en 2014,
- 510 639 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif FCT EVERGREEN contre 539 571 milliers d'euros en 2014 ;
- 1 541 035 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 341 111 milliers d'euros en 2014

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse Régionale est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci.

Cette garantie générale au 31 décembre 2015 s'élève à 1 808 483 milliers d'euros.

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Les engagements pris en matière de crédit-bail par la Caisse régionale Atlantique Vendée ne sont pas significatif au 31 décembre 2015.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

La Caisse Régionale Atlantique Vendée n'est pas concerné par les opérations de désendettement de fait.

32.2 Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 366 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 316,8 millions d'euros et des titres subordonnés pour 51,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse régionale Atlantique Vendée lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Dans ce cas, La Caisse régionale Atlantique Vendée comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse régionale Atlantique Vendée du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse régionale Atlantique Vendée).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale Atlantique Vendée est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse régionale Atlantique Vendée peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 234	7 764
Sur opérations internes au Crédit Agricole	53 918	59 185
Sur opérations avec la clientèle (2)	468 502	475 864
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	26 511	25 982
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	923	300
Intérêts et produits assimilés	555 088	569 095
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 476	-7 855
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-201 033	-213 720
Sur opérations avec la clientèle	-71 810	-73 206
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-22 279	-24 565
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-6 655	-16 221
Autres intérêts et charges assimilées	-23	-513
Intérêts et charges assimilées	-307 276	-336 080
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	247 812	233 015

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de 417 milliers d'euros, il était de 541 milliers d'euros au 31 décembre 2014

(2) La diminution des produits sur opérations avec la clientèle s'explique en partie pour 2 257 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement	7 539	7 661
Livret développement durable		
Titres d'investissement	18 973	18 321
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	26 512	25 982
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	20 373	19 350
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	20 373	19 350
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	46 885	45 332

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de	935	-135	800	773	-64	709
Sur opérations internes au crédit agricole	25 395	-35 625	-10 230	32 995	-31 501	1 494
Sur opérations avec la clientèle	50 928	-542	50 386	50 632	-983	49 649
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	130		130	129		129
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	135 170	-13 830	121 340	130 723	-14 650	116 073
Sur prestations de services financiers (1)	877	-942	-65	795	-835	-40
Provision pour risques sur commissions			0			0
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	213 435	-51 074	162 361	216 047	-48 033	168 014

(1) dont prestations d'assurance-vie : 26 120 milliers d'euros

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction	-64	49
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	245	198
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	374	-714
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	555	-467

**NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE
PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-2 441	-100
Reprises de dépréciations	85	2 520
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 356	2 420
Plus-values de cession réalisées	14 760	2 084
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	14 760	2 084
Solde des opérations sur titres de placement	12 404	4 504
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	12 404	4 504

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers (1)	4 847	2 789
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	3 446	3 004
Autres produits d'exploitation bancaire	8 293	5 793
Charges diverses	-1 169	-1 016
Quote part des opérations faites en commun	-2 128	-2 058
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-3 585	-2 879
Autres charges d'exploitation bancaire	-6 882	-5 953
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 411	-160

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 1 787 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	84 717	81 467
Charges sociales :	39 936	38 037
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 161	10 734
Intéressement et participation	16 587	11 627
Impôts et taxes sur rémunérations	14 733	15 161
Total des charges de personnel	155 973	146 292
Refacturation et transferts de charges de personnel	-4 388	-4 384
Frais de personnel nets	151 585	141 908
Frais administratifs		
Impôts et taxes	9 915	11 760
Services extérieurs et autres frais administratifs	77 070	71 223
Total des charges administratives	86 985	82 983
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 451	-2 474
Frais administratifs nets	85 534	80 509
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	237 119	222 417

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2014, la Caisse Régionale a bénéficié d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi d'un montant de 3 301 milliers d'euros dont le montant est inscrit en diminution des charges de frais de personnel. Le remboursement de cette somme est intervenu début 2015 avec la libération du solde de l'impôt sur les sociétés.

Au titre de cet exercice 2015, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'établit à 3 419 milliers d'euros, inscrit en diminution des charges de frais de personnel et son remboursement interviendra avec la libération du solde de l'impôt sur les sociétés courant 2016.

Les sommes ainsi accordées ont été utilisées en intégralité pour des investissements et des dépenses de formation et de recrutement réalisés en 2014-2015.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel CDI en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	504	488
Non cadres	1 494	1 485
TOTAL	1 998	1 973
<i>Dont : - France</i>	<i>1 993</i>	<i>1 973</i>
<i>- Étranger</i>	<i>5</i>	<i>0</i>
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>37</i>	<i>28</i>

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du conseil d'administration, au Directeur général et aux membres du Comité de direction présente un montant égal à 2 237 milliers euros au titre de l'exercice 2015.

NOTE 40 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations	-93 119	-80 351
Dépréciations de créances douteuses	-82 018	-74 852
Autres provisions et dépréciations	-11 101	-5 499
Reprises de provisions et dépréciations	90 325	76 639
Reprises de dépréciations de créances douteuses	77 817	56 879
Autres reprises de provisions et dépréciations	12 508	19 760
Variation des provisions et dépréciations	-2 794	-3 712
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-454	-792
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-13 927	-12 212
Décote sur prêts restructurés	-3	-74
Récupérations sur créances amorties	658	445
Autres pertes (1)	-4 740	
Autres produits (2)	4 740	
COÛT DU RISQUE	-16 520	-16 345

(1) Dont 4 740 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(2) Dont 4 740 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	1 604	3 649
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 604	3 649
Reprises de dépréciations	1 481	2 219
Sur titres d'investissement	91	370
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 390	1 849
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-123	-1 432
Sur titres d'investissement	91	370
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-214	-1 802
Plus-values de cessions réalisées	1 197	241
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 197	241
Moins-values de cessions réalisées	-13	-87
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4	-81
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-9	-6
Solde des plus et moins-values de cessions	1 184	154
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 184	154
Solde en perte ou en bénéfice	1 061	-1 278
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	470	697
Moins-values de cessions	-796	-3
Solde en perte ou en bénéfice	-326	694
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	735	-584

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2015.

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 57 485 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 58 040 milliers d'euros duquel est déduite une reprise de provision pour impôt de 555 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 la Caisse Régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société tête de groupe. Cet accord a été reconduit à partir du 1^{er} janvier 2015.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 59 630 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt mécénat : 331 milliers d'euros
- crédit d'impôt recherche : 92 milliers d'euros

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 894 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES

A) Les métiers ou secteurs d'activité

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

B) Les zones géographiques

La Caisse régionale Atlantique Vendée exerce la totalité de son activité en France et dans les métiers concernés par la banque de proximité. Aussi une répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par répartition géographique ne s'avère pas significative.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas exempté d'établir des comptes consolidés.

NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne relève pas d'informations sur les éventuels événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 février 2016 soumet à l'Assemblée générale des sociétaires les propositions suivantes :

Le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à 110 321 813,76 euros, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 14,89 euros.

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2015 pour un montant de 110 321 813,76 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 36.958,68 euros €, se présente comme suit :

(en euros)		Rémunération par titre	Date de paiement
Montant à affecter	110 358 772,44 €		
Dotations à la Réserve Spéciale Mécénat	7 456,99 €		
Versement d'intérêts aux parts sociales	934 655,70 €	0,22	17/05/2016
Versement d'un dividende aux CCI	5 815 567,94 €	4,46	17/05/2016
Versement d'un dividende aux CCA	8 277 635,12 €	4,46	17/05/2016
Dotations à la Réserve Légale	71 492 592,52 €		
Dotations à la Réserve Facultative	23 830 864,17 €		

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG	%	Cabinet MALEVAUT - NAUD	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	93	93%	84	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	7	7%		0%
Sous-total	100	100%	84	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	100	100%	84	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

PUBLICITE

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Visa du Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée, Monsieur Patrice CHERAMY.